

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 10 OCTOBRE 2023

Le 10 Octobre 2023, à 19 h 00 le Conseil Municipal de LESPARRÉ-MEDOC, légalement convoqué le 04 Octobre 2023, s'est assemblé au salon d'honneur de la Mairie, sous la Présidence de M. Bernard GUIRAUD, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs GUIRAUD Maire, FERNANDEZ, LAPARLIERE, HUE, ROBERT, MESSYASZ, CAZAUBON, GARRIGOU, CHAPELLAN Adjoints, FLEURT, SONNI, CROMER, DALCIN, LE BREDONCHEL, BAHLOUL, ROHEL, CADRET, BOYER, QUILLET, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice, lesquels se trouvent être au nombre de vingt-neuf.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Mme MUSETTI	Conseillère M ^{ale}	qui a donné procuration à	M. FERNANDEZ Adjointe
Mme SCOTTO DI LUZIO	Conseillère M ^{ale}	qui a donné procuration à	M. LAPARLIERE Adjoint
Mme SEGUIN	Conseillère M ^{ale}	qui a donné procuration à	M. CROMER Conseiller M ^{al}
Mme GOFFREDI	Conseillère M ^{ale}	qui a donné procuration à	M. GUIRAUD Maire
Mme BASQUE	Conseillère M ^{ale}	qui a donné procuration à	M. LE BREDONCHEL Conseiller M ^{al}
Mme BOUDEAU	Conseillère M ^{ale}	qui a donné procuration à	M. ROBERT Adjoint
M. ALCOUFFE	Conseiller M ^{al}	qui a donné procuration à	Mme BOYER Conseillère M ^{ale}
Mme SANS	Conseillère M ^{ale}	qui a donné procuration à	Mme QUILLET Conseillère M ^{ale}

ABSENTS EXCUSÉS : MM. MICHELON et SETTIER, Conseillers M^{aux}

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GARRIGOU Adjointe, est désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité

RAPPORTEUR : Danielle FERNANDEZ

338- OBJET : Modification du tableau des emplois

Depuis le 25 septembre, un chef de service de police municipale a pris ses fonctions au sein de la ville de Lesparre Médoc. Afin de renforcer les missions de sécurité publique tant sur le territoire lesparrain que sur les communes adhérentes au service pluri-communal, le recrutement d'un quatrième agent est en cours. Il convient, à ce titre, de procéder à des modifications sur le tableau des emplois.

Poste à créer – Budget Commune :

- 1 poste de Garde champêtre chef – Temps Complet

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

☞ De procéder aux modifications suivantes du tableau des emplois :

Poste à créer – Budget Commune :

- 1 poste de Garde champêtre chef – Temps Complet

☞ Que les crédits nécessaires seront inscrits, en 2023, au budget principal de la commune ;

☞ D'autoriser M le Maire à signer tous les documents nécessaires à la présente décision ;

Pour copie conforme
Le Maire



Bernard GUIRAUD

Acte télétransmis au contrôle de légalité
Numéro de l'accusé réception
033-213302409-20231010-338-DE
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Publié ou notifié le 11/10/2023